



324944 - Comment doit se comporter une femme maltraitée par sa soeur?

question

J'ai une soeur qui est mon ainée de cinq ans. Elle ne me veut aucun bien. Déjà mariée, elle ne veut pas qu'on demande ma main. Elle travaille et se met en colère et me maltraite chaque fois que je présente une demande d'emploi. Quand elle voit ses soeurs heureuses ou contentes pour une raison quelconque, elle se met à nous mal traiter , à prier contre nous et à pleurer. Chaque fois qu'elle est gagnée par la tristesse pour une raison ou une autre, elle prie contre nous et maltraite ses soeurs à commencer par moi qui vis avec elle. Elle est certes intelligente, très sociable et bien appréciée en dehors de la maison, contrairement à moi-même. Elle ne se comporte mal qu'avec ses soeurs .

Remarque

C'est elle-même qui le dit. Quand nous sommes devant elle, elle nous dit: « vous n'êtes pas méritantes. Je ne suis pas comme vous. » Celui qui la voit ne la croit pas capable de faire ce qui lui reproché car, une fois à l'extérieur de la maison, elle paraît bien éduquée et bien cultivée. Elle exerce un excellent emploi. J'ai souvent essayé de lui réserver un bon traitement mais elle croit que c'est son droit et que moi je n'ai aucun droit sur elle.

Ma question est la suivante: comment m'empêcher de lui répondre quand elle parle devant d'autres et nous maltraite calmement. Celui parmi nos proches qui n'habite pas avec nous est tenté de la croire. Comment supporter sa malfaisance? Quels sont les droits de la soeur ainée sur sa petite soeur puisqu'elle se targue souvent d'être l'ainée?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, si la réalité est comme vous l'avez décrite, il n'y a aucun doute que ce



comportement est une agression dont l'auteur risque d'encourir un châtement ici-bas et dans l'au-delà.

Chère soeur, le meilleur comportement à adopter dans votre cas consiste à exercer un grand effort sur vous même pour endurer la maltraitance de votre soeur. Restez patiente et évitez tant que faire se peut de lui répondre pareillement.

D'après Anas ibn Malick, un homme se présenta un jour , histoire de rencontre le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Quand les gens tardèrent à lui donner satisfaction, le Prophète dit : « N'est pas des nôtres celui qui ne compatit pas avec nos petits et ne respecte pas nos vieux. » (Rapporté par at-Tirmidhi,1919) et jugé authentique par cheikh al-Albani qui étend le même jugement dans as-silsilah as-sahihah (5/230) aux versions qui corroborent la présente.

Veillez au bon entretien du lien de parenté qui vous unit car ce devoir religieux n'est accompli qu'en réservant un bon traitement à celui qui vous maltraite.

D'après Abdoullah ibn Amre, le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: «Le vrai entretien du lien de parenté ne consiste pas à rendre l'équivalent de ce qu'on a reçu mais plutôt à bien traiter celui qui vous maltraite. » (Rapporté par al-Boukhari, 5991).

Ibn al-Djawzi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «Rendre l'équivalent de ce qu'on a reçu c'est faire à l'autre ce qu'il vous a fait. Or celui qui entretient ses liens de parenté pour complaire à Allah le Très-haut le fait en vue de se rapprocher de Lui et de se conformer à Son ordre, même si l'autre partie faisait le contraire. Traiter ses proches comme ils vous traitent n'est que régler ses dettes. Voilà ce qui fait dire au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui): « La meilleure aumône est celle qui profite au proche parent hostile. » C'est parce que dépenser au profit du proche parent aimable est dicté par un sentiment favorable. Ce qui n'est pas le cas de la dépense faite pour un proche hostile. » Extrait de *kashf al-moushkil* (4/120-121)

Votre bon traitement de la soeur en question avec la permission d'Allah le Très-haut est la meilleure manière de la sanctionner. C'est un moyen d'obtenir le soutien d'Allah contre ses agression.



D'après Abou Hourayrah, un homme était venu dire :

-« ô Messager d'Allah ! J'ai des proches que je traite bien mais ils s'éloignent de moi, des gens envers lesquels je fais du bien alors qu'ils font le contraire. Je les tolère alors qu'ils se montrent grossiers avec moi?

-« S'il en est comme tu le dis, c'est comme si tu les gavais de la cendre. Allah ne cessera de te donner le dessus sur eux tant que tu persisteras. » (Rapporté par Mouslim,2558)

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « tu les gavais de la cendre chaude. C'est-à-dire c'est comme si tu les nourrissais avec de la cendre chaude. Il s'agit là de comparer la douleur qui les attend à celle éprouvée par celui qui avale de la cendre chaude. Le bienfaiteur n'encourt rien (de cela). Ce sont les ingrats qui commettent un énorme péché à cause de la nuisance qu'ils infligent au premier. » Extrait de *charh Mouslim* (16/115)

Al-Qourtoubi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Les propos « Allah ne cessera de te donner le dessus sur eux tant que tu persisteras. » signifient qu'Allah le Très-haut aidera l'intéressé à supporter leur malfaisance et à faire preuve de la noblesse de moeurs dans leur traitement , comme Il vous hissera au dessus d'eux ici-bas et ans l'au-delà aussi long temps que tu continuera à les traiter comme tu le dit. » Extrait de *al-Moufhim* (6/529)

Veillez au fréquent recours à l'invocation, à la bienfaisance et à l'endurance envers votre soeur. La patience vous élèvera et éradiquera l'hostilité avec la permission d'Allah le Très-haut. En effet, Allah le Très-haut dit: « La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse (le mal) par ce qui est meilleur; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux.Mais (ce privilège) n'est donné qu'à ceux qui endurent et il n'est donné qu'au possesseur d'une grâce infinie.» (Coran,41:34-35)

Deuxièmement, si vous ne pouvez pas atteindre un niveau si élevé de la bienfaisance qui vous permettrait de réserver à votre soeur un traitement de nature à donner satisfaction au Maître de l'univers et à espérer mettre fin à sa nuisance, et si l'effort que vous faites pour la bien traiter vous porte atteinte, il n'y a aucun inconvénient , s'il plait à Allah, à rompre avec elle de manière à



la dissuader et de vous protéger contre elle.

Abdoul Barr (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): «Les ulémas sont tous d'avis qu'il n'est pas permis de rompre avec son coreligionnaire durant trois nuits, à moins de craindre que le maintien du contact avec l'intéressé ne porte atteinte à sa religion ou lui inflige un dégât dans sa foi ou dans sa vie mondaine. Si tel est le cas, il est permis de l'éviter et de s'éloigner de lui car il arrive qu'une belle rupture vaut mieux qu'une fréquentation nuisible.

Un poète a dit:

Quand l'amitié cède la place à l'inimitié,

Mieux vaut procéder à une belle séparation.

Voir la réponse donnée à la question n°[143596](#) .

Allah le sait mieux.